

un par le St. Siège, sur une liste de trois sujets qui sont présentés par eux."

Le Père Mathieu.

Cet homme bienveillant et bon, dit le Boston Pilot, est à présent à St. Louis. Sur l'invitation de l'Archevêque, Mgr. Kenrick, il logera à l'Archevêché pendant tout le temps de son séjour à St. Louis, et administrera le pledge de l'empérance, le matin à 6 heures et le soir à 8 heures.

Les Catholiques allemands de Montréal étaient privés de secours spirituels en leur langue. Depuis 3 ans le P. Schienschel en a pris soin, et chaque dimanche il leur fait une instruction en langue allemande dans l'église des Recollets.

Un journal d'Albany raconte l'étrange disparition de deux enfants innocents, à ce qu'il paraît, à la cupidité d'un ravisseur. Un M. David Lester, de Waterloo près Albany, a fait imprimer et distribuer une circulaire pour informer le public qu'il était à la recherche de deux enfants, frères, ses neveux, l'un âgé de dix ans, l'autre de huit, qui étaient disparus le samedi précédent, et n'avaient pas été retrouvés.

Un correspondant de Rome écrit ce qui suit à la date du 10 Septembre: "On dit, depuis plusieurs jours, qu'il a été nommé une commission pour l'examen des affaires religieuses du Piémont et pour recevoir les explications de la députation envoyée par le gouvernement sarde. J'ai même entendu nommer les membres qu'on dit faire partie de cette commission. D'un autre côté, j'ai vu des personnes, ordinairement bien informées, en mettre en doute et en nier même formellement l'existence. Je veux donc être mieux fixé sur ce point avant de vous en entretenir. Ce que je suis heureux de constater, c'est que, suivant l'opinion publique, le gouvernement français a tenu dans cette malheureuse circonstance la conduite la plus louable et la plus conciliante. Si, par suite de ces bons avis, le ministère piémontais est disposé à abandonner la fausse et déplorable route où l'ont poussé les passions révolutionnaires et anti-chrétiennes, nul doute qu'il ne trouve ici des dispositions paternelles. L'Eglise est toujours mère, et le Souverain-Pasteur est toujours disposé à ramener au bercail les brebis qui s'en sont écartées.

Revue de Brownson. (1)

Nous avons reçu, déjà depuis plusieurs jours, le numéro d'octobre de la très-intéressante publication de M. Brownson (Brownson's Quarterly Review), si avantageusement connue des hommes éclairés des Etats-Unis et d'un certain nombre de ceux du Canada. Ce numéro se recommande, comme tous les autres, à l'intérêt et à la haute appréciation des lecteurs. Nous nous proposons d'en reproduire plus tard quelques extraits. Puisse le travail de M. Brownson être de plus en plus estimé ce qu'il vaut, et puisse le Quarterly Review étendre partout son utile circulation! Voici l'énumération des articles que contient la dernière livraison:

Le premier article est consacré à Gioberti, homme célèbre par ses talents, plus célèbre par ses erreurs. La distinction de cette Auteur entre le Christianisme et la Civilisation y est discutée avec le brillant talent de M. Brownson.

Le second article traite du Confessionnal et passe en revue la discussion agitée récemment parmi les Episcopaux.

Le troisième article est une Critique éloquente des Vers et en Prose du poète distingué Richard H. Dana.

Le quatrième a pour titre "Cuba et les Cubéens." L'auteur y combat avec toute l'énergie que ce sujet inspire, la diffusion des principes incendiaires qui ont déterminé Lopez et ses adhérents à l'acte récent de piraterie contre Cardenas en vue d'une invasion générale de l'île de Cuba.

Cette appréciation amplement motivée d'une expédition condamnable, qui, si l'on en croit les journaux des Etats-Unis, est au moment de se renouveler, convaincra, tout esprit juste, tout homme consciencieux, de l'infirmité qui préside au jugement de ceux des citoyens des Etats-Unis qui ont approuvé à cet égard le droit des nations, aux principes fondamentaux de la république américaine, et même au républicanisme qu'ils professent. Il faut de pareils écrits pour rappeler, dans des temps de crise et d'anarchie, aux véritables idées d'ordre et de justice, les hommes et les populations qui ne craignent pas de s'en départir.

(1) Agents pour Montréal et les Canadas: D. & J. Sullivan.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le vapeur Europa est arrivé à New-York avec des dates de Liverpool jusqu'au 28. Le prix de la farine n'y était pas changé, et les arrivages de farine, de même que les demandes, étaient limités.

Les consuls étaient de 96 et demi à 96 cent cinquantièmes.

Les nouvelles politiques sont de peu d'importance.

Les Danois ont bloqué l'Eyder et en ont chassé 40 bâtiments. Selon les avis apportés par l'Atlantique, le général Alayman était arrivé à Viennne. Les journaux d'Autriche sont indignés des traitements qu'il a éprouvés le général à Londres; l'on ajoute que le gouvernement autrichien a adressé une note joliment aigre à lord Palmerston lui demandant l'expulsion de plusieurs démagogues allemands réfugiés à Londres, à

qui l'on attribue la conspiration, contre le général Haynau.

L'Armée papale formera 19,024 hommes. Le gouvernement français a adressé, dit-on, par l'entremise du général Labitte, des remontrances à Lord Palmerston, au sujet des réfugiés français à Londres. Le préfet de Police de Paris a résolu de prohiber les ascensions d'aérostats, excepté celles qui auront un but scientifique.

L'Eglise Catholique aux Etats-Unis.

Par un Bref de Sa Sainteté, Pie IX, en date du 19 juillet, le Siège de New-York a été érigé, à la demande du Concile Provincial de Baltimore, en Siège Archevêché, avec les Sièges de Boston, de Hartford, d'Albany et de Buffalo pour Sièges Suffragants.

Mgr. Hughes, Ev. de N. Y., est par conséquent élevé à la dignité d'Archevêque.

Les Evêchés de Cincinnati et de la Nouvelle-Orléans ont, sans doute aussi, été érigés en Archevêchés. Celui de St. Louis l'a été il y a près de deux ans. Il y aura donc 5 Archevêques dans les Etats-Unis, et 1 dans l'Orégon.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Un correspondant de Rome écrit ce qui suit à la date du 10 Septembre:

"On dit, depuis plusieurs jours, qu'il a été nommé une commission pour l'examen des affaires religieuses du Piémont et pour recevoir les explications de la députation envoyée par le gouvernement sarde. J'ai même entendu nommer les membres qu'on dit faire partie de cette commission. D'un autre côté, j'ai vu des personnes, ordinairement bien informées, en mettre en doute et en nier même formellement l'existence. Je veux donc être mieux fixé sur ce point avant de vous en entretenir. Ce que je suis heureux de constater, c'est que, suivant l'opinion publique, le gouvernement français a tenu dans cette malheureuse circonstance la conduite la plus louable et la plus conciliante. Si, par suite de ces bons avis, le ministère piémontais est disposé à abandonner la fausse et déplorable route où l'ont poussé les passions révolutionnaires et anti-chrétiennes, nul doute qu'il ne trouve ici des dispositions paternelles. L'Eglise est toujours mère, et le Souverain-Pasteur est toujours disposé à ramener au bercail les brebis qui s'en sont écartées.

A Howden, en Angleterre, où, il y a deux ans, le nom de Catholique était inconnu, on vient de bâtir tout récemment une jolie chapelle pour les besoins spirituels d'une congrégation maintenant nombreuse. Six enfants, presque tous convertis, ont reçu le sacrement de confirmation des mains de l'évêque.

D'après une rumeur très-généralement répandue, le Très Rév. Dr. Alexandre Forbes, Evêque de Brechin, s'est séparé de l'Eglise d'Angleterre et de l'Eglise Episcopale d'Ecosse (dont il était membre) pour se joindre à la Communion Romaine.

On rapporte que le Rev. H. W. Wilberforce, Vicaire de East Parleigh, Kent, et frère de l'Evêque d'Oxford, a été reçu dans le sein de l'Eglise Catholique.

Le Pape a conféré le degré de Docteur au Rev. John Moore, président du Collège d'Oxford.

TRIBUNAUX.

COUR D'APPEL.

Le rôle des causes en appel est demeuré en blanc durant plusieurs jours. Vendredi les honorables Juges Stuart et Aylwin ouvriront la séance à dix heures et demie du matin. Aussitôt sur le siège, le Président de la cour demanda s'il y avait des inscriptions sur le rôle. M. le Juge Aylwin (nous traduisons ici du Herald le compte-rendu qu'il donne de cette séance) prit sur cela la parole: "Je m'aperçois, dit-il, qu'un officier de cette cour—le greffier—est absent. Le greffier demande à remplir sa fonction par député, et le monsieur qui s'est substitué à pari aux séances de la cour depuis le commencement de la session. Le sujet a été soumis à notre considération; mais nous n'avons pu nous en occuper que ces derniers jours. Le greffier a été requis de justifier sa conduite à l'égard de ce député qu'il s'est choisi, et il l'a fait en appelant notre attention sur un Acte de la dernière Session législative. Maintenant, il est à remarquer que l'office de greffier existe en vertu du Stat. 12 Viet. ch. 37, par lequel il est déclaré qu'il sera nommé, de temps à autre, un greffier pour la dite cour, qui sera le greffier d'icelle, dans toutes les matières du ressort de sa juridiction comme Cour d'appel et d'erreur, et sera connu comme greffier des appels. Et le dit greffier résidera, soit dans la Cité de Québec, soit dans la Cité de Montréal, et devra, par une commission sous son seing et sceau, nommer un député, qui devra résider dans celle des dites cités dans laquelle le dit greffier ne résidera pas lui-même." Ainsi c'est en vertu de cette disposition que le greffier actuel a été nommé. Sa commission le désigne comme habitant Montréal, et il s'est délégué à Québec un député, M. Von Ester, dont la députation est régulièrement notée dans les registres de la Cour. Maintenant, que dit l'Acte de la dernière session: "Et qu'il soit statué que:—Je vais présentement énumérer les officiers qui cette section concernent:—le sheriff, le Prototaire ou Greffier de la cour Supérieure, le Greffier de la Cour de Circuit, le Greffier de la Couronne, le Greffier de la Paix, et le Greffier en Appel.—Chacun des officiers publics ci-dessus désignés, à qui la loi ne prescrit pas d'avoir et de nommer un député, sera ci après tenu d'en avoir et nommer un, pour en être assisté dans l'exécution

des devoirs de son office, et devra nommer tel député par une commission sous son seing et sceau." Il est évident que cette disposition ne s'applique qu'à ceux des officiers qui, par la loi, n'étaient pas auparavant tenus de nommer des députés. "Tel n'est point le cas à l'égard du Greffier, et, à moins d'un cas de maladie ou d'une autre cause majeure, il est de son devoir de remplir lui-même les fonctions de son office. Sous ces circonstances, si l'on se met en mesure de procéder à l'expédition d'une affaire, je me retire du Banc pour témoigner de mon sentiment sur cette grossière infraction de devoir."

Le Président:—Y a-t-il quelque inscription sur le rôle. M. le Greffier?

Le Greffier:—Non, votre Honneur.

M. le Juge Aylwin:—Je ne puis rester sur le Banc.

Le Président (vivement):—La Cour est ajournée.

Un membre du barreau relève pendant que Son Honneur parle, et veut s'adresser à la Cour.

M. le Juge Aylwin:—Je dois me retirer.

Le Président (à l'avocat):—Vous venez trop à tard; nous vous entendrons demain; la cour est ajournée.

Samedi cette question concernant le Greffier est revenue sur le tapis en présence des honorables Juges Stuart, Rolland, Panet et Aylwin.

Le premier a déclaré qu'il considérait le député de M. Barthe comme son remplaçant au désir de la loi et que ce député était greffier de facto. Les trois autres Juges ont maintenu le contraire, et, quoique tous fussent prêts à rendre jugement dans les causes en état d'être décidées, la majorité de la cour s'est ajournée au 12 de novembre pour procéder alors à la faire, attendu l'absence du Greffier. "Les Juges, dit à ce sujet la Minerve, laissent au gouvernement le temps d'adopter les démarches qu'il croira justes et nécessaires à l'égard du Greffier."

Sessions de Quartier.

SEANCE DU 9 OCTOBRE.

François Larivière et François Rousseau, convaincus de larcin, sont condamnés, le premier à 9 mois, et le second à 12 mois d'emprisonnement dans la maison de correction.

Mary Daly est acquittée sur accusation de larcin; un verdict d'acquiescement est aussi prononcé en faveur de Victorine Hamel, sous prévention de larcin.

John Kelly, comptable, de son propre aveu, d'assaut sur un constable en office, subit une condamnation à 15 jours d'emprisonnement.

Catherine Duffy, trouvée coupable d'avoir tenu maison déréglée: deux mois à la maison de correction.

Marguerite Lacourse, traitée sur semblable accusation, est acquittée.

Emilie Charon et Céleste Nava plaident "non coupables" à l'accusation de tenir maison déréglée.

Edouard Massé et Moïse Massé, accusés d'assaut avec intention de rapt, sont acquittés sur le défaut de comparaitre des témoins de la couronne.

Louis Dupont cité pour vol de cheval, est remis au 11 pour subir son procès.

Joseph Beauchamp et autres, sous accusation d'émence et d'assaut; procès le 5e jour de la prochaine session de la cour.

Louis Souci, accusé d'avoir mis en circulation un billet faux de la banque de St. Albans, subit son procès et est acquitté.

Le même, accusé d'avoir gardé et possédé différents faux billets promissoires de l'étranger, est acquitté.

Le procès de Charles Vidal, poursuivi pour argent obtenu sous prétexte de services comme procureur devant une cour sommaire, est fixé au quatrième jour juridique de la session prochaine de la cour.

Victor Morissette est remis au 10 du courant pour subir son procès sur une accusation de larcin.

Le jury d'accusation fait rapport des bills suivants:

Contre Patrick Mitchell, pour assaut avec intention d'infliger des blessures graves:

"Robert Ewing et Sarah Welch, pour assaut sur un huissier dans l'exécution de son devoir;

"Thomas Cavanagh et Thomas Murphy, sur deux accusations de larcin;

"Léon Arcade Bertrand, pour larcin.

"Des accusations contre Derfus Penny Nogués, pour décharge d'une arme à feu avec intention de meurtre, et une accusation pour "entrée de vive force et possession illégale" contre John Saltry, aîné. John Saltry, jeune, Charles Saltry et Daniel Saltry, sont déclarés non fondés.

SEANCE DU 10 OCTOBRE.

Sarah Welsh, accusée de larcin, est remise au 11 du courant pour subir son procès.

Ellen Jeffers, accusée de tenir maison déréglée, plaide "non coupable;" procès fixé au 11 du courant.

Appoline Campagne et Marie Anne Leclerc, accusées de tenir maison déréglée, plaident séparément "non coupables" et sont prêts à subir leur procès.

Léon Arcade Bertrand plaide "non coupable" à l'accusation de larcin; procès le 12 du courant.

William Crossy et Marguerite Charland, sous accusation de tenir maison déréglée, plaident séparément "non coupables," et sont prêts à subir leur procès.

Emilio Charon et Céleste Rasco, accusées de tenir maison déréglée, sont convaincus de ce délit et condamnées: E. Charon à un mois, et C. Rasco à trois mois de maison de correction.

Thomas Cavanagh est convaincu de larcin, et Thomas Murphy, impliqué dans la même accusation, est acquitté.

John Shealy subit son procès sur accusation de larcin, et reçoit un verdict d'acquiescement, les témoins à charge ne comparissant pas.

La cour avait consacré la matinée à l'assentiment des constables.

Le jury d'accusation rapporte les bills suivants:

Contre William Froste, pour assaut sur un huissier dans l'exécution de son devoir;

Michael Marlow, pour assaut sur un constable dans l'exécution de son devoir; et un "ignoramus" à l'égard de Cyrille Carrière et Appoline Comeau, pour larcin.

Le Grand Jury fit alors son discours de clôture (presentment), en déclinant par des remerciements à M. le Juge Brunau à l'occasion de l'utile Adresse qu'il avait prononcée à l'ouverture de cette session de la cour. Des représentations furent énoncées touchant les mauvaises conséquences de la détention en commun des prévenus et des repris de justice dans la prison de Montréal, le chiffre alarmant des délits dans le district et particulièrement dans cette ville, malgré les bons effets de la tempérance; et l'organisation déficiente de notre police.

SEANCE DU 11 OCTOBRE.

W. Froste, accusé d'assaut sur la personne d'un huissier dans l'exécution de son devoir plaide "non coupable," et se déclare prêt à subir son procès.

J. Ferguson, accusé d'assaut avec intention d'infliger des blessures graves, est remis au second jour juridique de la session prochaine de la cour pour son procès.

Bernard Lynch et John Naugleter, accusés d'assaut sur un constable dans l'exécution de son devoir, plaident séparément "non coupables," et sont prêts à subir leur procès.

Lucie Silvain et Ursule Silvain, accusées de tenir maison déréglée, plaident séparément "non coupables."—Procès au sixième jour de la session prochaine de la cour.

Léonardie Chaput, Ellen Scott, Octavie Normandin et Julie Lafontaine, accusées de tenir maison déréglée, plaident séparément "non coupables."—Procès fixé au sixième jour de la session prochaine de la cour. Le même procès est suivi à l'égard d'Angèle Pellaire, accusée du même délit.

Thomas Marlow, accusé d'assaut sur un constable dans l'exécution de son devoir, plaide "non coupable."—Procès le troisième jour de la session prochaine de la cour.

Thomas Cavanagh est trouvé coupable de larcin, et Thomas Murphy, conjointement accusé, reçoit un verdict d'acquiescement.

Louis Dupont, accusé de vol de cheval, est acquitté.

Margaret Bailey accusée d'avoir fait circuler un faux billet promissoire étranger de la banque de St. Albans, à St. Alban, dans l'état de Vermont, l'un des Etats-Unis, est acquittée.

Thomas Murphy est condamné à six mois de prison pour larcin.

Thomas Cavanagh subit la même sentence aussi pour larcin.

Le procès de F. Roberts, David Ch. Spicer et James Hunter, pour émeute et soulèvement, est remis au second jour de la session prochaine de la cour.

ASSISES CRIMINELLES.

(HAUT-CANADA.)

LA REINE VS. CLARKE.

Le prévenu est accusé de larcin, et a plaidé "non coupable." Les faits qui ressortent des débats sont les suivants:

Le prévenu et M. James Fraser, son accusateur, qui est un député sheriff, habitaient le même hôtel. Celui-ci s'étant aperçu que des sommes d'argent avaient été prises en différentes occasions dans un tiroir de sa chambre à coucher, où il serait habituellement ses économies, marqua de signes particuliers quelques pièces et les mit dans le tiroir afin de découvrir par ce moyen quel était le voleur. Le 15 septembre au matin, il regarda dans le tiroir et s'assura de la disparition de deux quarts de piastres et de trois autres pièces d'argent au coin du York shilling, qu'il avait soigneusement empreintes pour les mieux reconnaître. Il alla droit à la chambre du prévenu, sur lequel s'était en premier lieu dirigés ses soupçons, et l'accusa de ce vol. Le prisonnier s'en défendit avec indignation; M. Fraser, ramassant un habit qui était sur le plancher, se mit à en fouiller les poches. L'accusé lui dit que cet habit appartenait à quelque autre, mais qu'il y avait de la monnaie dans la poche d'un gilet qu'il indiqua comme sien. M. Fraser en examinant ce gilet y retrouva ses pièces d'argent.

Le contre-examen des témoins à charge ayant établi que des tiers avaient pu s'introduire dans la chambre de l'accusé et y déposer l'argent volé, le jury rendit un verdict d'acquiescement en sa faveur. A cette circonstance se joignirent les attestations de deux respectables témoins à décharge qui prouvèrent les antécédents favorables de l'accusé et son honnêteté dans des emplois de confiance.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

(Du Citoyen du Détroit.)

LES SANDWICH.—La ville d'Honolulu prospère rapidement; il s'y élève d'élégantes maisons de résidence, les faubourgs s'agrandissent, la population augmente et les affaires suivent ce progrès. De nouvelles et plus faciles communications sont ouvertes entre les différents points des îles, et dès que le gouvernement, animé de vues plus libérales, encouragera l'immigration des étrangers et des capitaines, les richesses agricoles se multiplieront avec une étonnante rapidité sur ce sol si fécond et prêt à tous les genres de culture.

Jusqu'à présent, les ministres et les conseillers du roi refusent d'encourager l'immigration et de vendre des terres aux étrangers.

EMBUITE A PITTSBURGH.—Les Irlandais employés par la compagnie du chemin de fer, d'Ohio et de la Pennsylvanie se sont révoltés, en grand nombre et bien armés. Ils se donnaient les noms de Fardowners et Corkonnans. Ils ont commencé par détruire plusieurs maisons avoisinant le dépôt du chemin de fer, puis, ils ont suivi le rail et ont détruit plusieurs des établissements situés près des stations. Les personnes, hommes, femmes et enfants qui les habitaient, ont été forcés de fuir. Le sheriff Curtis, accompagné de la compagnie des Gardes de Scott s'est emparé de soixante-six émeutiers. Ils ont été immédiatement emprisonnés.

L'extrait qui nous est communiqué, ayant pour titre: "Un Grogard de la Grande Armée", est sous considération.

NAISSANCE.

En cette ville, samedi le 12 du courant, la dame de Chs. A. Bault, dcr., notaire, a mis au monde un fils. A St. Norbert le 2 ult. la dame de Edouard de Grand-pré Ker. a mis au monde un fils.

DECES.

En cette ville, le 13, Dame Marie Louise Lemire âgée de 44 ans, épouse de M. Prosper Lort, née à St. François du lac.—Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux chéri et dix enfants, la plupart en bas âge.

A Nicolet, le 11 du courant, Charles Michel, fils de Michel Trudel, dcr., capt. de milice, âgé de 14 ans 3 mois 6 jours; ce jeune homme a succombé à une maladie de plusieurs mois qu'il a endurée en vrai chrétien.

A Berthier, district de Montréal le 13 du courant Arthur Cuthbert dcr. Co-Signeur de la Paroisse de Berthier St. Cuthbert et autres lieux à l'âge de 21 ans et 10 mois. Il était fils de l'honorable James Cuthbert, Membre du Conseil législatif de cette Province.

A Québec, le 14 du courant, à l'âge de trente-sept ans, Pierre Giguère, jr., dcr., marchand à cotonsaison, époux de Marie-Louise-Antoinette Balzaretii, après 13 jours de maladie.

ANNONCES.

BAUME DU DR. WISTAR.

Timbri, Orange County, Vermont. 25 novembre 1845.

M. SETH W. FOWLE.—Mox cetera Mosserum. Je certifie que l'année dernière, au mois de juin, je fus pris d'un rhume et d'une toux violente, accompagnés d'un mal d'estomac et d'une douleur au côté. Cet état encore la toux ne m'a pas laissé. Au mois de décembre le mal s'accrut à un tel point, que durant l'hiver, je consumais de trente cinq livres, les médecins que je consultai ne purent me donner aucun soulagement; ils croyaient tous que je n'en reviendrais jamais. Mais, à mon grand bonheur, voilà qu'un mois de mai après avoir souffert excessivement tout Pluier, j'eus complètement guéri de ma toux, ayant même d'avoir fini la première bouteille. Aussi je n'ai pas d'expressions pour témoigner ma reconnaissance à cet ami, de même que pour recommander à tout le monde, et les engager à se servir d'un remède aussi efficace, persuadé qu'il suis de son mérite, après en avoir éprouvé moi-même les effets, en échant peut-être par son moyen à la plus grande.

FREMAN NOTES. A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie., et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes. Montréal, le 15 Octobre, 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

M. Bonnal, jeune Français âgé de 21 ans, offre ses services comme instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes, à Montréal.

BANQUE DE PREVOYANCE ET D'EPARGNE.

MONTREAL. PROVIDENT AND SAVINGS' BANK.

COMMISSION D'ENQUETE.

LES Soussignés étant nommés par Son Excellence le Gouverneur-Général, "Commissaires sous l'autorité d'un acte passé dans la dernière session du Parlement de cette Province, et intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination de Commissaires, pour s'enquérir des affaires et de la direction de la Provident and Savings Bank de Montréal, afin de faire des ENQUETES ANNUELLES SUR les AFFAIRES de l'INSTITUTION ainsi connue comme la PROVIDENT AND SAVINGS BANK de MONTREAL, et sur les CAUSES qui ont amené la FAILLITE de la dite institution et son INCAPACITÉ de satisfaire aux JUSTES RECLAMATIONS de ceux qui y ont déposé de l'argent," donnent par le présent AVIS à tous les intéressés qu'ils, les dits Commissaires, TIENDRONT LEURS SEANCES à leur bureau, dans l'HOTEL DU GOUVERNEMENT, dans cette cité de Montréal, chaque jour—Les dimanches et autres fêtes légales exceptés—entre DIX heures A. M., et TROIS heures P. M., tous les jours, commençant le LUNDI, le 7 OCTOBRE, pour recevoir telle information qu'on pourra leur soumettre, touchant les affaires de l'enquête qui leur a été confiée.

W. BRISTOW, WM. SMITH, C. E. BELLE, Commissaires.

Montréal, 8 octobre, 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité. Montréal, 27 septembre 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Fran. cisco. (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'absence de deux ans; s'adresser à M. Louis Plamondon marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.